



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 avril 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur Claude Marcoux, conseiller – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 00.

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 19 H 04 Fin : 19 H 06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018
201804-083**

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2018 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2018

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2018

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances
(29-2013)

- 3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 3.3 Dépôt du rapport financier 2017 de la Ville de Montréal-Est et du rapport de l'auditeur externe

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Modification du calendrier de la tenue du Conseil municipal pour déplacer la séance du 23 mai 2018 au 15 mai 2018
- 4.2 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 »
- 4.3 Vacant
- 4.4 Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir une (1) case de stationnement pour un logement supplémentaire pour l'immeuble sis au 181, avenue Champêtre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 452 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.5 Ajout d'interdictions de se garer sur la rue Victoria, côté sud à l'est de l'avenue Marien jusqu'aux limites de la Ville
- 4.6 Demande pour l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec pour signer un accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt de 3 329 000 \$
- 5.2 Présentation du projet de règlement 73-2018 – Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt de 3 329 000 \$
- 5.3 Avis de motion – Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux

6 CONTRATS

- 6.1 Addenda au bail entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est signé le 14 mars 2016
- 6.2 Octroi du contrat pour le projet TPGT 2018-04A – Contrat pour le marquage sur la chaussée – 32 721.76 \$ taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat pour le projet TPGT-2017-03T – Aménagement de plates-bandes – 53 688.02 \$ taxes incluses
- 6.4 Octroi du contrat TPGT-2018-02 - Réhabilitation de la toiture de l'abri de sel – 106 163.55 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Embauche de madame Chantal Denis à titre d'agent de bureau, groupe F, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire à compter du 2 avril 2018
- 7.2 Nomination de monsieur Étienne Champagne à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 20 mars 2018
- 7.3 Nomination de monsieur Jocelyn Borduas à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 9 avril 2018
- 7.4 Nomination de madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2018
- 7.5 Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don au Comité ZIP Jacques-Cartier pour une activité de plantation de végétaux au parc de l'Hôtel-de-Ville – 300 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018

201804-084 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance de la séance ordinaire du 21 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 – RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

201804-085 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 12 avril 2018.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201804-086 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

201804-087 3.3

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. 19), la trésorière dépose le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 et le rapport de l'auditeur indépendant.

RAPPORT DES SERVICES 4

MODIFICATION DU CALENDRIER DE LA TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DÉPLACER LA SÉANCE DU 23 MAI 2018 AU 15 MAI 2018

201804-088 4.1

Considérant l'absence de la directrice générale et du greffier le 23 mai 2018;

Considérant que la Loi oblige la directrice générale et le greffier à être présents lors des séances du Conseil;

Considérant qu'il y a lieu de déplacer la séance du 23 mai 2018 au 15 mai 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier le calendrier des séances du Conseil de la Ville de Montréal-Est pour déplacer la séance du 23 mai 2018 au 15 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2018-2019 »

201804-089 4.2

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 »;

Considérant que la Ville s'engage à autofinancer les sommes requises pour l'achat de documents;

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande est le 27 avril 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande;

De confirmer l'engagement de la Ville à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

4.3

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR UNE (1) CASE DE STATIONNEMENT POUR UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 181, AVENUE CHAMPÊTRE, LEQUEL EST CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 452 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201804-090

4.4

Considérant qu'un projet de développement résidentiel sous forme de duplex avec logement supplémentaire au demi-sol a été présenté à l'administration municipale;

Considérant que la réglementation en vigueur oblige l'aménagement d'une case de stationnement conforme par logement sur le même lot que le projet (soit dans le cas de ce projet, 3 cases de stationnement à l'intérieur du lot 1 251 452);

Considérant que le projet soumis ne parvient pas à aménager plus de deux cases de stationnement conformes à même le lot 1 251 452;

Considérant que notre réglementation de zonage donne le pouvoir au Conseil d'accorder une exemption de l'obligation de fournir une case de stationnement en échange d'une compensation financière de 2 500\$ par case de stationnement manquante;

Considérant que l'analyse du service d'urbanisme ne fait pas état d'une problématique de stationnement particulière dans ce secteur de la Ville, et par conséquent recommande au Conseil d'accepter la compensation financière pour une (1) case manquante;

Considérant que l'ensemble des autres dispositions réglementaires ont été respectées par le requérant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ratifier l'autorisation de percevoir une compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir une (1) case de stationnement pour un logement supplémentaire pour l'immeuble sis au 181 avenue Champêtre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 452 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT D'INTERDICTIONS DE SE GARER SUR LA RUE VICTORIA, CÔTÉ SUD À L'EST DE L'AVENUE MARIEN JUSQU'AUX LIMITES DE LA VILLE

201804-091

4.5

Considérant que dans le cadre du projet TPST-2016-09-C – Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien et de la rue Victoria, la Ville a procédé à l'implantation d'une voie cyclable hors chaussée sur l'avenue Marien;

Considérant que l'achalandage du parc canin nécessite un encadrement relatif aux périodes de stationnement autorisées;

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire a procédé à une analyse de ce dossier dans le cadre de la Commission de circulation du 21 mars 2018 et que les membres de la Commission recommandent, à l'unanimité, d'interdire le stationnement côté Sud de la rue Victoria à l'est de l'avenue Marien en concordance avec celle présente à l'Ouest.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'implanter la signalisation requise afin d'interdire le stationnement sur la rue Victoria du côté sud à l'est de l'avenue Marien jusqu'aux limites de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN DÉCRET D'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR SIGNER UN ACCORD DE SUBVENTION AVEC LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

201804-092 4.6

Considérant que la Ville a déposé une demande de subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'événement Le Canada en fête;

Considérant qu'avant de signer l'accord de subvention, la Ville doit obtenir un décret d'autorisation émis par le gouvernement du Québec nous autorisant à conclure une entente avec le gouvernement du Canada.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique, à faire une demande auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir un décret d'autorisation pour signer un accord de subvention avec le gouvernement du Canada (ministère du Patrimoine canadien) pour l'événement Le Canada en fête et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE LES AVENUES MARIEN ET BROADWAY) ET DE L'AVENUE LAURENDEAU (ENTRE LES RUES VICTORIA ET SAINTE-JULIE) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT DE 3 329 000 \$

201804-093 5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un projet de règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt de 3 329 000 \$.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 73-2018 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE LES AVENUES MARIEN ET BROADWAY) ET DE L'AVENUE LAURENDEAU (ENTRE LES RUES VICTORIA ET SAINTE-JULIE) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT DE 3 329 000 \$

201804-094 5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 73-2018 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt de 3 329 000 \$.*

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES TRAVAUX OU À DES SERVICES MUNICIPAUX

201804-095 5.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un projet de règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux.

CONTRATS 6

ADDENDA AU BAIL SIGNÉ LE 14 MARS 2016 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CENTRE MÉDICAL MONTRÉAL-EST

201804-096 6.1

Considérant le bail intervenu entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est (résolution 201802-039);

Considérant qu'il y a une incohérence entre les articles 4.1.2 et 6.1.3 du bail puisque l'article 4.1.2 engage le Locataire à payer la taxe municipale, agglomération, taxes scolaires, taxes d'eau etc. et que l'article 6.1.3 mentionne que lesdites taxes sont aux frais du Locateur;

Considérant qu'il y a lieu de produire un addenda pour corriger la situation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'addenda au bail intervenu entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est afin de remplacer le texte de l'article 4.1.2 par le suivant :

Le Loyer brut inclut notamment les taxes municipales, taxe à l'agglomération, taxes scolaires, taxes d'eau, etc.

D'autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TPGT 2018-04A – CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE – 32 721.76 \$ TAXES INCLUSES

201804-097

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-04A – Contrat pour le marquage sur la chaussée, la Ville a procédé à un appel d'offres public;

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Profilco inc. pour un montant de 32 721,76 \$, taxes incluses
- Marquage et Traçage du Québec inc. pour un montant de 41 494,20 \$, taxes incluses;
- Les signalisations RC inc. pour un montant de 38 361,13 \$, taxes incluses;

Considérant qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire est jugé conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-04A – Contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Profilco inc., pour un montant de 32 721,76 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2017-03T – AMÉNAGEMENT DE PLATES-BANDES – 53 688.02 \$ TAXES INCLUSES

201804-098

6.3

Considérant que dans le cadre des travaux de la piste cyclable sur la rue Notre-Dame, il est prévu des travaux d'aménagement paysager des fosses du terre-plein;

Considérant que la contribution financière globale de l'agglomération pour ce projet est établie à 80 000\$ pour les travaux et le mandat de services professionnels octroyé à la firme BC2 Groupe Conseil inc. (résolution 201704-075);

Considérant que les travaux prévus initialement en 2017 ont été reportés en 2018 pour de meilleures propositions et de l'enveloppe budgétaire (résolution 201709-212);

Considérant qu'aux fins du processus d'appel d'offres, huit (8) firmes ont été invitées;

Considérant qu'une seule de ces entreprises a déposé une soumission et que celle-ci a été jugée conforme, soit, Multi Paysages inc. pour un montant de 53 688,02 \$ taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2018 et respecte l'enveloppe globale de l'agglomération.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat TPGT-2017-03T – Aménagement de plate-bande à l'entreprise Multi Paysages inc. pour un montant de 53 688,02 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT TPGT-2018-02 - RÉHABILITATION DE LA TOITURE DE L'ABRI DE SEL

201804-099

6.4

Considérant que les conditions météorologiques du 30 octobre 2017 ont occasionné des dommages à la toiture de l'abri à sel situé au garage municipal;

Considérant qu'après vérification de la structure, des travaux majeurs sont requis pour la réhabilitation de cet abri;

Considérant que dans le cadre du projet de Réhabilitation de la toiture de l'abri de sel, la Ville a procédé à un appel d'offres public;

Considérant qu'une seule entreprise a soumissionné, soit - Impérial Habitation inc. pour un montant de 106 163,55\$ taxes incluses;

Considérant que la soumission a été acceptée par nos assureurs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat TPGT-2018-02 - Réhabilitation de la toiture de l'abri de sel à l'entreprise Impérial Habitation inc., pour un montant de 106 163,55 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

EMBAUCHE DE MADAME CHANTAL DENIS À TITRE D'AGENT DE BUREAU, GROUPE F, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE À COMPTER DU 2 AVRIL 2018

201804-100

7.1

Considérant le poste d'agent de bureau laissé vacant par madame Nathalie Joly à la suite de sa mutation à la direction générale ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage pour le poste d'agent de bureau du 14 février au 2 mars 2018 ;

Considérant que nous avons reçu une candidature interne ;

Considérant que madame Chantal Denis a réussi l'ensemble des examens de sélection et qu'elle répond aux exigences normalisées du poste, nous recommandons son embauche.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher madame Chantal Denis à titre d'agente de bureau, groupe F, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 2 avril 2018. Madame Denis aura une période de familiarisation de 45 jours travaillés avant d'obtenir sa permanence. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et elle devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR ÉTIENNE CHAMPAGNE À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 20 MARS 2018

201804-101

7.2

Considérant la nomination de Danny Bairstow le 27 février 2018 ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne du poste de journalier du 28 février au 13 mars 2018;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, cinq employés auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, la Ville doit nommer monsieur Étienne Champagne à ce poste puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et qu'il répond aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Étienne Champagne a été embauché à titre de journalier auxiliaire le 12 mai 2015 et qu'il a obtenu une évaluation positive de ses supérieurs;

Considérant que, conformément à l'article 3.01 de la convention collective, monsieur Champagne devient employé titulaire puisqu'il obtient un poste à temps complet à la suite d'un processus d'affichage pour le comblement d'un poste devenu vacant.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer monsieur Étienne Champagne à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 20 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR JOCELYN BORDUAS À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 9 AVRIL 2018

201804-102

7.3

Considérant le poste vacant de monsieur André Galipeau;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne du poste de journalier du 20 mars au 4 avril 2018;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, quatre employés auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, la Ville doit nommer monsieur Jocelyn Borduas à ce poste, puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et qu'il répond aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Jocelyn Borduas a été embauché à titre de journalier auxiliaire le 29 novembre 2016 et qu'il a obtenu une évaluation positive de ses supérieurs;

Considérant que, conformément à l'article 3.01 de la convention collective, monsieur Borduas devient employé titulaire puisqu'il obtient un poste à temps complet à la suite d'un processus d'affichage pour le comblement d'un poste devenu vacant.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Jocelyn Borduas à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 9 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA, DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

201804-103

7.4

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable afin qu'elle agisse à titre de directeur général adjoint durant les absences de madame Josée Guy.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd
Et résolu

De nommer la directrice des communications, de la culture et de la communauté, madame Francine McKenna, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201804-104

7.5

Considérant que le contrat de travail de la directrice générale madame Josée Guy arrive à échéance le 29 juillet 2018;

Considérant que le maire et les membres du Conseil municipal sont satisfaits du travail accompli par la directrice générale et désirent lui accorder un nouveau contrat de travail.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le contrat de travail à durée déterminée (40 mois) de la directrice générale de la Ville de Montréal-Est, madame Josée Guy, et d'autoriser le maire à le signer au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS

8

DON AU COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER POUR UNE ACTIVITÉ DE PLANTATION DE VÉGÉTAUX AU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE – 300 \$**201804-105**

8.1

Considérant que le Comité ZIP Jacques-Cartier propose de réaliser pour la première fois une activité de plantation de végétaux au parc de l'Hôtel-de-Ville au cours du mois de juin afin de végétaliser une section riveraine qui est actuellement composée d'herbes et de petites graminées;

Considérant que les rives végétalisées contribuent à l'amélioration de la qualité des cours d'eau de plusieurs façons;

Considérant que les rives végétalisées agissent comme un filtre contre la pollution et que les nutriments contrôlent l'érosion en stabilisant les berges;

Considérant que les rives végétalisées améliorent le paysage et offrent un cadre de vie agréable aux citoyens;

Considérant que les citoyens seront conviés à cette activité et seront par le fait même sensibilisés à l'importance et au rôle des bandes riveraines végétalisées;

Considérant que le Comité ZIP Jacques-Cartier sollicite un don de 300 \$ pour cette activité, qui s'ajoute à la bourse TD Park People reçue d'un montant de 2 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 300 \$ au Comité ZIP Jacques-Cartier pour l'activité de plantation de végétaux au parc de l'Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRES NOUVELLES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

DÉBUT : 19 H 17 FIN : 19 H 30

LEVÉE DE LA SÉANCE**LEVÉE DE LA SÉANCE****201804-106**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier